

Protocole pHARe (prévenir les phénomènes de harcèlement)

Le **harcèlement** est défini comme étant une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. À l'école, elle est le fait d'un ou de plusieurs élèves qui se fondent sur le rejet de la différence et sur la stigmatisation de certaines caractéristiques d'une personne qui ne peut se défendre (l'apparence physique, le sexe, le handicap, un centre d'intérêt original, etc.). Site du Ministère de l'Education nationale
Le cyberharcèlement est du harcèlement qui se pratique via les téléphones portables, messageries instantanées, forums, chats, jeux en ligne, courriers électroniques, réseaux sociaux, site de partages.

Effets sur la victime :

Isolement relationnel, honte, perte de l'estime de soi, culpabilité, peur
Indisponibilité psychique : retentissement sur les performances et les compétences sociales et relationnelles, décrochage scolaire

Effets sur les témoins :

Sentiment de lâcheté
Risque dépressif
Anxiété
Risques de tenir un rôle de harceleur

Effets sur l'auteur :

Sentiment d'impunité
Renforcement du narcissisme
Empêche l'empathie pour les victimes
La force fait loi
Développement de stratégies de prédation
Répétition des actes
A plus long terme : comportements « asociaux »

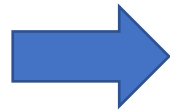


Objectifs du programme pHARe

- Prévenir les phénomènes de harcèlement et intervenir.
- Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
- Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.
- Mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.
- Former des élèves ambassadeurs.

J'ai peur

Je suis cible
Je suis intimidateur / intimidatrice
Je suis témoin

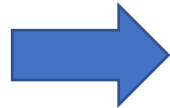


Je me confie

Au CPE, aux AED
A mes parents
A mes ami(e)s
A un(e) professeur(e)
Aux ambassadeurs

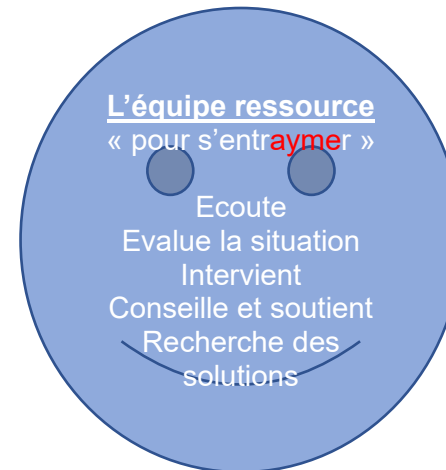
Je suis inquiet

Je suis parent



Je prends contact

Avec la vie scolaire et le CPE
Avec la Direction du collège
Avec l'infirmière du collège,
L'assistante sociale, la psy EN



Dans le cadre du protocole, il est parfaitement normal que votre enfant puisse être rencontré en entretien individuel. Cela ne signifie pas qu'il ou qu'elle est soupçonné(e) d'avoir participé à des brimades envers un(e) camarade mais qu'il ou elle est associé(e) au traitement d'une situation. Le protocole est basé sur une approche non blâmante, afin d'éviter le risque de représailles envers la cible. La sanction n'est donc pas automatique, elle peut intervenir dans les cas graves quand l'approche bienveillante n'a pas fonctionné.